

CHAMPIONNAT DE LIGUE ILE DE FRANCE

DE TROTINETTES ELECTRIQUES

REGLEMENT 2023

AVENANT N°1 :

- La valeur maximale de la largeur du guidon mentionnée à l'article 1.1 « MACHINE ADMISES » du REGLEMENT TECHNIQUE DES MACHINES est portée de 740mm à 800mm.
- L'article 7.1 « Coupe contact » du REGLEMENT TECHNIQUE DES MACHINES est supprimé.

Le présent avenant est applicable immédiatement.

Fait le 13 juillet 2023.